

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 JUILLET 2025

Le 2 juillet 2025 s'est réuni, à 17h30 à la salle du conseil de Germigny-des-Prés et en nombre prescrit par la loi, les membres du Conseil d'Administration légalement convoqués sous la présidence de Madame Chrystèle MAGNIN.

Etaients Présents :

Titulaires	NOM - Prénom	Présent(e)	Suppléants	NOM - Prénom	Présent(e)
Présidente GY	MAGNIN Chrystèle	X	SMA	DURAND Audrey	
Vice-Présidente SMA	FERREIRA-MARTINS Carine	X	SMA	GIRARD Pascale	
SMA	TURPIN Joël	X	SMA	AVEZARD Emily	
SMA	DAMILAVILLE Charles	X	GY	PAVLOVIC Sophie	AE
GY	THUILLIER Philippe	X	GY	RAHMOUNI Marie	
GY	DAM Aurélie				

Était absente excusée : Madame PAVLOVIC Sophie

Madame Chrystèle MAGNIN, Présidente du SIRIS ouvre la séance du conseil d'administration à 17h38 et nomme Charles DAMILAVILLE, secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu de la précédente séance
- Rentrée 2025-2026 : organisation du personnel
- Tableau des effectifs
- Tarifs cantine / garderie 2025-2026
- Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu de la précédente séance du 10 avril 2025

Vote : 5	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 5
----------	------------	----------------	----------

2. Rentrée 2025-2026 : organisation du personnel

Tout d'abord Madame la Présidente dresse un bilan positif de l'année 2024-2025 qui s'est plutôt bien passée. En effet, l'organisation sur les différents pôles a permis de pallier à la majorité des absences de courtes durées. Toutefois, Mme la Présidente rappelle qu'un agent a été absent durant deux mois sur le restaurant scolaire de Germigny-des-Prés nécessitant un remplacement interne. De plus, un agent contractuel en poste depuis le 1er septembre 2024 a donné sa démission fin mai pour motif personnel. Un agent a été recruté pour assurer le remplacement sur le temps de la pause méridienne jusqu'au 4 juillet 2025 (contrat hebdomadaire de 6h00) et la garderie du matin a été comblée en interne. Enfin, une ATSEM est actuellement absente depuis le 17 juin mais un agent périscolaire assure son remplacement chaque matin. Malgré ces quelques arrêts, l'absentéisme est en baisse par rapport à l'année 2023-2024.

Pôle ASTEM : Suite à la fermeture de la quatrième classe maternelle et à la réunion de concertation du 18 juin entre les enseignantes et les membres du SIRIS, il a été proposé de maintenir le troisième poste d'ATSEM en raison des différents niveaux de classes (1 classe MS/GS – 1 Classe PS/GS – 1 classe PS/MS). L'agent contractuel actuellement en poste occupera ce troisième poste.

Pôle garderie : 5 agents présents le matin et le soir (2 agents sur la garderie maternelle, 2 agents sur la garderie élémentaire et 1 agent pour l'accueil parents).

Pôle cantine : 3 agents assureront le premier service et le deuxième service sera assuré par 4 agents.

Pôle entretien : Le contrat avec la Société ATTENIS sera renouvelé en raison d'une prestation toujours satisfaisante (classe de Mme Fevrier + sanitaires).

L'entretien du dortoir et de la salle de motricité sera de nouveau confié à deux agents du SIRIS. Enfin, en raison de la fermeture d'une classe maternelle, seulement trois agents titulaires assureront l'entretien quotidien des 3 classes restantes.

3. Tableau des effectifs

En raison de la nouvelle organisation prévue pour la rentrée 2025-2026, les nouveaux emplois du temps des agents contractuels ont été fixés. Madame la Présidente propose ainsi :

- ▶ Création d'un poste d'adjoint technique à 15 heures hebdomadaires, soit 11,27 heures annualisées à partir du 01/09/2025
- ▶ Création d'un poste d'adjoint technique à 15 heures hebdomadaires, soit 11,27 heures annualisées à partir du 01/09/2025
- ▶ Modification de la durée hebdomadaire d'un poste d'adjoint technique passant de 26,20/35^{ème} à 27,20/35^{ème} à partir du 01/09/2025
- ▶ Modification de la durée hebdomadaire d'un poste d'adjoint technique passant de 15,40/35^{ème} à 15,77/35^{ème} à partir du 01/09/2025

La suppression d'un poste à 14,28/35^{ème} et 13,65/35^{ème} se fera ultérieurement après avis du CST du CDG 45.

Vote : 5	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 5
----------	------------	----------------	----------

4. Tarifs cantine & garderie

Madame la Présidente propose au conseil syndical de revoir le tarif du repas de cantine pour la rentrée 2025-2026. Le conseil syndical décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1er septembre 2025 :

	Tarifs 2024-2025	Tarifs 2025-2026
Repas PAI Maternelle / Elémentaire	1,05 €	1,10 €
Repas enfants Maternelle / Elémentaire	4,10 €	4,30 €
Repas adultes	5,40 €	5,60 €

De plus, suite à la mise en place d'un portail famille, les parents devront passer par la réservation en ligne s'ils souhaitent inscrire leurs enfants au restaurant scolaire.

Madame la Présidente explique qu'il est donc nécessaire de fixer les nouveaux tarifs suivants :

Prestations	Tarifs appliqués si réservé et présent	Tarifs appliqués si réservé non présent	Tarifs appliqués si présent non réservé	Tarifs appliqués si réservé absent justifié
Repas enfant	4,30 €	4,30 €	5,60 €	0,00 €
Repas PAI	1,10 €	0,00 €	1,10 €	0,00 €

Madame la Présidente propose également au conseil syndical de revoir les tarifs de la garderie pour la rentrée 2025-2026. Le conseil syndical décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1er septembre 2025 :

	Tarifs 2024-2025	Tarifs 2025-2026
Garderie matin	2,30 €	2,40 €
Garderie soir	3,15 €	3,30 €

Enfin, Madame la Présidente précise que la garderie périscolaire n'est pas concernée par la réservation en ligne pour l'année 2025-2026. Néanmoins, l'accès par réservation est en cours de réflexion pour l'année 2026-2027.

5. Questions diverses

- Remise des calculatrices aux élèves de CM2 : La remise a eu lieu le 20 juin en présence de Mme FERREIRA-MARTINS. A l'issue, le SIRIS a offert un goûter aux élèves concernés.
- Mise en place du tri sélectif : Une action de sensibilisation par le SICTOM aura lieu à la rentrée auprès des agents concernés et des enseignants. De plus, pour éviter la facturation de levées supplémentaires sur les déchets ménagers, il sera demandé aux agents d'effectuer une rotation parmi les 3 bacs.
- Départ de M. BIET, directeur de l'école du Grand Clair à Germigny-des-Prés : Une nouvelle enseignante sera présente avec Mme DELANNOY. C'est Mme DARRAS qui assurera en 2025/2026 la direction sur les deux écoles.
- Ecole du Grand Clair : demande de mise à disposition de « kits canicule ».

Fin de la Séance : 18h45

Fait à Saint-Martin-d'Abbat, le 2 juillet 2025
La Présidente, Chrystèle MAGNIN

